

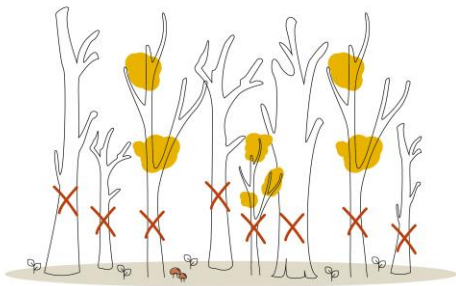
InfoCOUPE

3 mars 2022

Forêt domaniale de Montmorency

La forêt domaniale de Montmorency s'étend sur 1 970 hectares à 20 kilomètres au nord de Paris. Elle est essentiellement constituée de châtaigniers qui représentent 70% de ses peuplements. Elle est gérée par l'Office national des forêts. Touché par la maladie de l'encre qui affecte ses peuplements de châtaigniers, ce massif est classé en crise sanitaire par le ministère de l'Agriculture depuis 2018. Depuis l'ONF a stoppé son plan de gestion courant (aménagement forestier) pour mobiliser l'ensemble de ses actions en faveur de la reconstitution de la forêt. Cette reconstitution a débuté en 2018 et durera au moins six ans. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire sur les parcelles 123, 173 et 174 situées sur le territoire de Saint-Leu-la-Forêt.

Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelle	123, 173 et 174
Surfaces	123 : 2.84ha; 173 : 0,27ha et 174 : 1,88ha = TOTAL 4,99 ha
Type de peuplements	Châtaigniers dépérissants
Volume de bois prélevé	Total : 1200 m ³
Date de début des travaux	À partir du 3 Mars 2022
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Des coupes nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et renouveler la forêt

En forêt de Montmorency, la plus fréquentée du Val d'Oise, la sécurité des usagers est la première préoccupation des forestiers. Les châtaigniers malades **sont dangereux**, leur chute peut provoquer des accidents aux personnes et aux biens. Afin de **reconstituer la forêt et d'assurer la sécurité de tous**, l'ONF procède à des coupes de bois importantes provoquant des trouées dans la forêt, ce qui impacte le paysage forestier. Intervenir **en une seule fois limite le tassement des sols**. De plus, les forestiers préservent et conservent tous les arbres des autres essences quand la coupe ne met pas en péril leur développement.

À la suite de ces coupes l'Office programme des **plantations d'essences résistantes au pathogène, adaptées au sol et au climat, pour assurer une forêt résiliente pour les générations futures.**

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux. Un forestier contrôlera régulièrement la mise en œuvre de ce chantier.

Après cette coupe ?

Les parcelles 123, 173 et 174 vont bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2022-2023) d'essences variées, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » avec la plantation de chênes, merisiers et alisiers afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront par la suite protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (bardage extérieur pour les bâtiments) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes > En Ile-de-France, le bois énergie est valorisé à – de 45 km en moyenne de la forêt où il est prélevé.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.



Plan de la coupe sanitaire suivie de plantation



Coupe sanitaire suivie de plantation

La forêt domaniale de Montmorency

Longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est une vaste châtaigneraie située seulement à 20 km au nord de la capitale. Acquisée par l'Etat en 1933, 1958 et 1972, cette forêt périurbaine est un véritable atout pour le territoire : plus grande forêt du Val-d'Oise, elle accueille près de 5 millions de visiteurs par an.



La maladie de l'encre, un fléau qui se développe en lien avec le changement climatique :

Présente depuis des siècles dans le sol, la maladie de l'encre est due à un pathogène microscopique appelé Phytophthora qui se propage grâce à l'eau présente dans les sols et provoque des nécroses aux racines. Cette maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIXe et la première moitié du XXe siècle. Puis elle est restée "silencieuse" pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique. On constate un développement de cette maladie en Ile-de-France ces dernières années, en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Cette maladie concerne toutes les châtaigneraies du nord-ouest de la France. Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
Ag.versailles@onf.fr